

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury des **semestre 7, semestre 8, semestre 9 et semestre 10 du master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

M. Benoît Grison

Maître de Conférences

Membres du jury :

M. Stéphane CARPENTIER

Professeur d'EPS

Mme Elodie LALO

Maître de Conférences

M. Alain SCHOENY

Maître de Conférences

Mme Aude VILLEMMAIN

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 21/11/2024

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


Paule QUILICINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

M. Benoit Grison

Maître de Conférence

Membres du jury :

M. Stéphane CARPENTIER

Professeur d'EPS

Mme Elodie LALO

Maître de Conférences

M. Alain SCHOENY

Maître de Conférences

Mme Aude VILLEMMAIN

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique** est constitué comme suit :

| | |
|--|---|
| M. Olivier BUTTELLI | Professeur des Universités et responsable de la formation master IEAP ERGOMOT |
| M. Benoit GRISON | Maître de Conférences et responsable de la formation master IEAP ERGOMOT |
| M. Stéphane CARPENTIER Mme Elodie LALO M. Alain SCHOENY Mme Aude VILLEMMAIN | Professeur d'EPS Maître de conférences Maître de conférences Maître de conférences |
| M. Corentin ALLAIS M. Samuel AUPETIT M. Bastien SENEGON | Professionnel Professionnel Professionnel |
| Mme Linda VERSCHUERE Mme Charlotte Lelièvre | Biatss Responsable du bureau des masters Chargée d'apprentissage M2 IEAP ERGOMOT |
| M. Pierre Legrand | Délégué des étudiants en M1 IEAP ERGOMOT |
| M. FASOLA Vincent Mme RAT Camille | Délégué des étudiants en M2 IEAP ERGOMOT Déléguée suppléante en M2 IEAP ERGOMOT |

Fait à Orléans, le 21/11/2024

Par délégué du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Pauline QUILICHINI